

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024-073

Approuvant la signature d'un avenant n°2 au marché de Travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA

VU l'article L 2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la Commande Publique et notamment son article L2194-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2023-234 en date du 15 novembre 2023 approuvant la signature d'un marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA ;

VU la décision n°2024-036 en date du 16 février 2024 approuvant la signature d'un avenant n°1 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA ;

CONSIDERANT qu'il manque deux retours de garde-corps en triangle ;

CONSIDERANT qu'il y a donc lieu de signer un avenant n°2 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - représenté par la société COSTANZA ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°2 au marché de travaux de renforcement d'un mur de soutènement existant pour le lot 2 – Métallerie - est signé avec la société COSTANZA GREGORY - 22 RUE DU MOULIN DE CACHAN- 94230 CACHAN.

ARTICLE 2

Cet avenant n°2 concerne l'achat et la pose de deux retours de garde-corps en triangle.

ARTICLE 3

Le montant de l'avenant N°2 est de 600 € HT soit 600 € TTC.

Le montant total du marché s'élève donc à 29 780 € HT soit 29 780 € TTC.

ARTICLE 4

La dépense est inscrite au Budget Ville 2024.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, 03 avril 2024,

Le Maire
Olivier THOMAS

